

BELGIQUE:

MERCOSUR-UE- ACEUM:

Quel futur pour les relations de coopération transatlantiques face aux transformations géopolitiques récentes?

La Belgique suit le système politique d'une monarchie parlementaire fédérale ayant comme chef d'état sa majesté le Roi Philippe et comme chef de gouvernement Alexander de Croo, membre du parti Open Vld (Libéraux et démocrates flamands), parti d'inspiration libérale. La Belgique se penche aujourd'hui sur la question du futur des relations de coopération transatlantiques face aux transformations géopolitiques récentes à travers la coopération de l'UE, du MERCOSUR ainsi que de l'ACEUM.

Le contexte géopolitique mondial actuel, est particulièrement marqué par le conflit russo ukrainien, ayant largement participé à l'amplification de la crise énergétique. Accompagnée d'une inflation globale astronomique également accélérée par la pandémie. C'est pourquoi, face à ces enjeux, l'objectif principal est de se concentrer sur le fait de sensibiliser internationalement à la sécurité des lignes d'approvisionnement et à la disponibilité de matériaux de toutes sortes. Le but étant de cimenter ces relations, de les rendre plus fiables, ce qui assurerait la diversification et la sécurité de l'approvisionnement en Europe. Ainsi, le but de ce sommet est donc de rapprocher l'Amérique de l'Europe en renforçant leur lien économique à travers les échanges commerciaux.

Tout d'abord, pour un pays tel que la Belgique, la défense est un sujet primordial. La Belgique, membre fondateur de l'OTAN, une des alliances avec la plus grande longévité de l'histoire, accueille un siège permanent de l'OTAN et de l'UE à Bruxelles. De plus, la Belgique connaît l'invasion, phénomène que notre pays a subi notamment lors des guerres mondiales, potentiellement évité si, à l'époque, notre pays avait disposé d'une armée d'une puissance à la hauteur. La Belgique jouit d'une image positive auprès des Américains notamment grâce aux liens personnels créés par les deux guerres mondiales mais aussi vu le grand nombre de diplomates, militaires et hommes d'affaires américains ayant vécu en Belgique. Étant membre fondateur de ces deux organisations, les Américains accordent un certain poids à notre diplomatie. Ainsi les États-Unis sont un partenaire stratégique sur le plan de la défense et de la sécurité et notre principal partenaire commercial en dehors de l'Union européenne. Nos deux pays coopèrent également de manière constructive au sein de différentes organisations multilatérales et régionales. Aujourd'hui la défense reste une priorité au sein de notre pays, et une coopération d'une telle ampleur incluant les États Unis ne pourrait qu'être bénéfique face à la menace militaire qu'est la Russie.

Quant aux flux migratoires, le Mexique accueille chaque année jusqu'à 40.000 touristes belges. Les deux pays entretiennent également des liens culturels et scientifiques actifs, qui ne pourraient être que amplifiés par ces accords.

La politique belge en matière d'immigration est fondée sur un principe majeur, l'immigration doit jouer un rôle d'apport de main-d'œuvre indispensable au développement de l'industrie. Aujourd'hui, l'immigration en Belgique se caractérise par une très grande diversification des nationalités. La Coopération belge au développement entend exploiter au mieux et optimiser les opportunités que la migration et la mobilité humaine peuvent offrir pour le développement des migrants et des communautés auxquelles ils appartiennent. La Coopération, veut également contribuer à la mise en place de conditions dans lesquelles une migration sûre, ordonnée et régulière est le résultat d'un choix libre, conscient et délibéré à la recherche d'opportunités de développement. De cette façon, la migration devient à la fois un élément d'une stratégie de développement et un résultat du développement. La Belgique suit donc une stratégie migratoire réfléchie, qui pourrait se voir potentiellement déstabilisée par un flux migratoire de nouvel ordre. Il nous est primordial de maintenir l'équilibre migratoire.

La Belgique suit également une politique de protection sociale qui met au cœur nos travailleurs. Cependant, les petits agriculteurs (tant en Europe que dans les pays du

Mercosur) ont du mal à concurrencer la production agricole industrielle qui sera la principale bénéficiaire de la baisse des droits de douane à l'importation prévue par l'accord de libre-échange. Ce qui va donc à l'encontre de notre politique.

Comme on le sait, le commerce extérieur belge est principalement intra-européen. Pour la Belgique, les liens économiques avec les pays du Mercosur étant beaucoup moins prononcés que ceux avec ses pays voisins, ainsi, 0,5 % de la valeur ajoutée totale créée en Belgique provient de la demande finale des pays du Mercosur. Soit une part très faible. Les flux commerciaux entre les pays du Mercosur et la Belgique sont asymétriques : alors que les pays du Mercosur vendent principalement des produits agricoles, des matières premières ou des produits de première transformation en Belgique, les exportations de la Belgique sont principalement axées sur les produits industriels. Cet accord pourrait cependant avoir un impact positif sur le flux commerciaux belges garantissant une diversification des sources d'approvisionnement. L'accord de libre-échange réduira les tarifs pour une part relativement importante des exportations.

En juin 2020, la Coalition belge « Stop UE-Mercosur» avait déjà pris position contre l'accord UE-Mercosur tel qu'il apparaît dans les textes publiés par la Commission européenne. Dans une lettre ouverte, ([lettre et signataires](#)) plus de 340 organisations de la société civile appellent l'Union européenne à mettre immédiatement un terme aux négociations pour un accord de libre-échange avec le Mercosur en raison de la détérioration des droits humains et de la situation écologique en Amérique du sud. Le Gouvernement wallon s'est formellement opposé à l'accord UE-Mercosur. Cette position a été confirmée à l'unanimité par le Parlement ([décret](#)). Pour le Gouvernement bruxellois, l'accord n'était pas acceptable dans sa forme actuelle et a conditionné son approbation à une série de garanties préalables.

Ainsi, notre pays se déclare en faveur d'une intensification des relations économiques et culturelles, mais sur des bases de prospérité des deux régions. L'Europe étant notre priorité, nous tenons au fait, que cet accord n'aille pas à l'encontre de la poursuite des ambitions établies dans la Communication de la commission de 2019. Nous demandons également qu'avant toute décision, une étude indépendante soit menée pour voir l'impact qu'aurait cet accord de libre-échange pour la Région Wallonne et la Belgique sur l'emploi, sur les services publics, sur les droits humains et sur les flux migratoires.